

qui fait qu'il n'eut que le désagrément d'être conduit sous bonne escorte chez le percepteur de Croix où il dut s'exécuter. Il fut ensuite relâché.

La gendarmerie de Tourcoing, conduisait le 24 juin, au matin, une bande de 5 ou 6 expulsés à la frontière. Parmi eux, se trouvait un individu du nom de Vandenebe, personnage de mauvais ton, qui avait une répugnance vive d'un retour dans son pays.

Aussitôt libre, et à peine les gendarmes avaient-ils le dos tourné à la Belgique, qu'il rentra en France sur leurs talons, et venait à Halluin se reposer. Il avait néanmoins attendu la nuit pour revenir à Tourcoing, mais en quittant Halluin, il se trouva nez à nez avec des gendarmes de cette localité, qui en le voyant seul dans la nuit et hésitant à leur vue, n'hésitèrent pas à s'en emparer.

C'est alors qu'il fut reconnu et reconduit en prison.

Un jeune garçon d'une huitaine d'années Adolphe Deboecq d'Halluin, a eu la jambe fracturée d'un coup de pied de cheval, mardi, vers 10 heures du matin.

Le petit imprudent était monté sur un tombereau attelé d'un cheval et stationnant à la porte d'une pâture. Au départ de la voiture, il voulut descendre, ce qui aurait pu s'effectuer sans encombre, si le cheval, sollicité à la marche par un coup de fouet, et touché aux jarrets par l'arrière partie du timon, n'avait lancé une ruade qui atteignait l'enfant au moment de la descente.

On l'a transporté chez ses parents; l'os de la jambe atteinte s'est cassé net. Voilà encore un accident à ranger au nombre de ceux très-considérables causés par la négligence des parents qui laissent les enfants courir à leur guise et se rendre victimes d'accidents dont l'inconscience de leur âge ne peut leur faire prévoir le danger.

Les baignades reprennent sous l'action de la chaleur, les noyades aussi. C'est toujours faute de prévoyance que ces déplorables accidents ont lieu.

Ainsi, rien de plus dangereux que de se baigner immédiatement après le repas; il en résulte des oppressions de poitrine qui ont souvent la respiration, amènent l'étouffement et vous noient dans une défaillance. D'un autre côté, la baignade après le repas, quand elle ne concourt pas à vous noyer, détermine des troubles dans l'économie des plus dangereux, et détruit la santé.

Voilà ce qu'un tisserand de Menin dont nous n'avons pu savoir le nom, a négligé de mettre en pratique, et il s'est noyé avant hier, vers midi en traversant la Lys, près d'Halluin.

Il venait de manger, et se sentant accablé par la chaleur, il se mit à l'eau. Il passa une première fois la rivière à la nage — il savait très-bien nager — mais la seconde fois, l'oppression de poitrine se produisit, il tomba en défaillance et disparut sous l'eau. On lui porta secours, mais quand on l'atteignit, il était mort. La mort dans ces conditions est encore plus prompte. Cependement l'homme était marié et père de famille.

Une nouvelle qui sera bien accueillie dans beaucoup de familles. Un ordre du général Borel, ministre de la guerre, prescrit de ne plus dis-

tribuer d'effets d'habillement aux hommes de la classe 1873.

Cette décision indique que le renvoi de la classe est prochain.

Aux buveurs d'eau !

Nous sommes arrivés à cette époque de l'année où il est désirable d'avoir toujours de l'eau fraîche pour ses repas.

Pour ce faire, le moyen le plus simple est de remplacer les carafes de la salle à manger par ces poteries poreuses dont on se sert dans les pays chauds, et qui, grâce à l'évaporation, engendrent une fraîcheur qui se renouvelle sans cesse. Pour les familles, c'est infiniment préférable aux carafes frappées. Celles-ci sont dangereuses au plus haut point pendant les grandes chaleurs, surtout pour les enfants, à qui un verre d'eau glacée, avalé dans un moment de transpiration, peut causer les désordres les plus graves.

Ephémérides Roubaisiennes

27 juin 1851. — M. Thiers combat victorieusement la fameuse proposition de M. Sainte-Beuve, qui est repoussée à une majorité imposante. — Roubaix reconquit le service signalé que M. Thiers avait rendu à l'industrie, en lui faisant hommage d'une magnifique médaille d'or, produite, en partie, d'une souscription.

TH. LEURIDAN.

Etat-civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 juin. — Marie Coupez, au Petit-Beaumont, 19. — Alphonsine Detournay, place de l'Abattoir, 2. — Léon Ostry, rue de Beaurwaert, 19. — Albert Heyradick, rue du Château, 42. — Richard Wilford, au Pile, 67. — Marie Delbecq, rue des Longues-Haies. — Hélène Delahaye, rue de Deaain, cour Flamencourt, 14. — Augustine Deschamps, rue de la Longue-Chemise. — Louis Edouard, rue de l'Anson, 63. — Julie Bartholomé, rue de la Potellerie, fort Mulliez, 33. — Clotilde Libosart, rue de Fabricants, 51. — Jean Wilart, rue Pierre-de-Roubaix, 42. — Hermance Briffaut, rue de Blanchemaille, 1. — Henri Vanpoucke, rue Stephenson, 31.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 juin. — Magloire Carton, 52 ans, visiteur de pièces, Hôtel-Dieu. — Louis Boutry, 35 ans, tisserand, rue des 7 Ponts, cour Desarmant, 12. — Palmyre Leruste 25 ans, dévidée, rue de l'Hommelet. — Julien Tonnell, 25 ans, boucher, rue Isabeau de Roubaix, 6. — Benjamin Delerue, 75 ans, rue de Blanchemaille, 11.

MARIAGES du 26. — Guillaume Kaestner, 27 ans, tisserand, et Hélène Bonper, 23 ans, soigneuse, Jules Mariel, 44 ans, constructeur, et Céline Goderey, 26 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-DESIGNES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Benjamin-Joseph DELERUE, décédé à Roubaix, le 26 juin 1873, à l'âge de 75 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 28 juin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 27, à 7 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 11.

Les amis et connaissances de la famille Achille VERNIER-BLANQUART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Achille-Louis-Alphonse-Marie-Joseph VERNIER, décédé à Bordeaux, le 23 juin 1873, dans sa 17^e année, sont priés de considérer le présent avis comme

en tenant lieu et de vouloir bien assister au Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 11 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Lille. — (Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille à six heures un quart. — L'assemblée, rue de Thionville, 28 à Lille. — Des messes seront célébrées au Mairie-Autel de ladite église, samedi 6 juillet, à midi toute la matinée; un obit solennel sera chanté le même jour, à onze heures, (les Laudes, à 10 heures 1/2. 10238)

Les amis et connaissances de la famille TONNEL-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Juliette TONNEL, décédée à Roubaix, le 26 juin 1873, dans sa vingt-troisième année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 4 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau de Roubaix, 6.

Des Obits solennels seront célébrés dans l'église St-Martin à Roubaix, pour le repos de l'âme de M. Victor DUHAMEL, le vendredi 28, à 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. — En l'église Ste-Elisabeth, le samedi 29, 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame-des-Victoires. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES-MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (Journal quotidien)

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. — Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris 27 juin 11 h., soir. — Baromètre, 761; thermomètre, 26; hygromètre, 76; direction du vent, 764; Dunkerque, 766. Le baromètre est généralement en baisse, néanmoins le temps va rester beau avec vent de l'Est et la température élevée, mais quelques orages locaux sont à craindre, principalement dans le sud-ouest et le centre de la France.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste parait dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 43176

Ingénieurs
V. DUBREUIL, ingénieur, installations expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Lithographie
Impressions commerciales: Factures, mandats, entêtes de lettres. Lettres de faire part pour mariages et naissances, ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Agence Immobilière
Henri BRELET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de 1407.

Zinc et plomb pour bâtiments
EONNAY-DELLANTROY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Épicerie — Comestibles
OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

CORRESPONDANCE

Roubaix, 27 juin. Monsieur le Directeur.

Il est joliment en colère, Monsieur de Mollins, si l'on en juge par sa lettre d'hier! Quelle bordée de brocards, de menaces et d'injures! Permettez-moi, Monsieur, de m'abstenir de

répondre à toutes ses gentillesses, cela nous conduirait trop loin, et de me borner à relever maintenant, dans le charabia qui m'est propre, d'après M. de Mollins, les quelques points de sa lettre qui me paraissent devoir fixer l'attention de vos lecteurs.

Remarque d'abord avec quelle suprématie dédaignée, M. le délégué s'applique à faire ressortir le peu de fonds qu'on peut faire sur la parole d'un ex-conducteur des ponts et chaussées à 2,500 fr. d'appointements! Cela paraît être pour lui un argument sans réplique. Que dirait-il, bon Dieu, s'il savait que ces 2,500 francs, je ne les ai pas toujours gagnés, que les fonctionnaires des ponts-et-chaussées gagnent tous infiniment moins que des maçons comme lui et que M. le Ministre des travaux publics, lui-même, dont je ne suis que le très humble subordonné, a été attaché aux ponts et chaussées avec 1800 fr. d'appointements!

M. de Mollins d'ailleurs ne manque point, comme je vous l'avais prédit, de chercher à tirer parti du refus par lequel j'ai répondu et conseillé de répondre au pari qu'il propose dans sa brochure, et qui n'est, comme je vous l'ai démontré, qu'un marché de dupe. Il faut lui laisser cette petite satisfaction, puisque la fameuse brochure n'avait point d'autre but; nous aurons la nôtre en temps opportun, si nous savons attendre.

Pour le moment, je me contenterai de relever les assertions inexactes de M. de Mollins, sur des points de fait.

Ju li ai déjà mis sous les yeux un extrait de son acte authentique relatif au terrain du Coq-Français, d'où il résulte qu'il n'est tenu aux frais de voirie qu'à concurrence du front-à-rue, bien qu'il ait affirmé, de vive voix et par écrit, qu'il devait les faire jusqu'à la rue Decrême, et que MM. Dupire (Ang.) et Barbotin l'avaient ainsi porté sur leur estimation.

Voici maintenant l'extrait d'un autre acte authentique, relatif au cadeau fait par M. de Mollins à son ami Moïse Rogier (qui n'a aucun intérêt dans la société en participation), cadeau que Monsieur le délégué nie dans sa dernière lettre:

« En ce qui concerne tous les travaux d'ouverture de la rue, terrassement, aqueduc, pavé, etc., que devra exécuter le lot voisin vendu à Moïse Rogier, il est ici expliqué que, dans les rapports seulement de l'acquéreur du terrain présentement vendu, et de M. Rogier, le coût de tous les travaux en face du lot Rogier, rue Parmentier, incombera à l'acheteur du terrain ici vendu, et ce à la décharge de Rogier, étant, bien entendu, que ce mode de réclamation ne touche nullement MM. Messin, qui y restent complètement étrangers. »

Est-ce assez clair? M. de Mollins nous dira-t-il encore qu'il est faux que M. Rogier ait reçu aucun cadeau?

Ce n'est pas moi qui suis l'inventeur de ce charabia là, il est extrait de l'acte authentique de M. de Mollins, et si ce n'est un cadeau, à quel titre M. Rogier a-t-il reçu cette gratification de M. de Mollins? à quel titre ce dernier prétend-il ajouter la valeur du prix du terrain de l'école, déjà plus élevé que celui du coin de rue, bien qu'il soit au fond de l'impasse.

En ce qui concerne le terrain du boulevard d'Halluin, je ne comprends pas bien ce que M. de Mollins veut dire; il semblerait qu'il prétendit avoir conservé pour l'école le terrain qu'il avait acquis en mars 1877 au prix de 13,000 fr.; mais ce n'est pas ce qu'il a dit jusqu'à présent. D'après les renseignements qu'il a fournis à M. le Maire Bulteau, le prix de ce terrain serait de 28,892 fr. 00 y compris les frais de notaire; d'après son acte d'achat que j'ai sous les yeux, l'aurait acquis le 9 mars 1877 pour environ

13,500 fr. compris les frais; il y a donc bien 15,000 fr. de différence entre l'acquisition qu'il a faite comme simple maçon, le 9 mars 1877, et la deuxième faite par le maçon au délégué de la Société; cependant, si M. le délégué entendait renoncer au bénéfice de cette deuxième opération, ce qui serait, je crois, fort juste, ce serait un point de discussion à peu près réglé, sauf en ce qui concerne pourtant les frais d'acte ou autres; M. de Mollins a en tort en effet, de faire compter ces frais dans l'estimation de l'école du Coq-Français et de les ajouter partout au prix d'acquisition de ses terrains, car il est stipulé en la clause additionnelle de son contrat avec la ville, que dans le cas où celle-ci obtiendrait l'autorisation d'acquiescer les écoles, « elle exécuterait les clauses et conditions du bail pour toutes les sommes à payer à la société des écoles relativement au coût des terrains devant être achetés sous la forme alternative, entre la société et la ville. »

En d'autres termes, la ville remboursera les frais d'acte des terrains qui se trouveront avoir été acquis en son nom si elle achète les écoles. C'est une perle en son genre que ce contrat entre la ville et M. de Mollins; je vous engage, Monsieur le Directeur, à le publier quelque jour, il amusera bien vos lecteurs.

En résumé, Monsieur le directeur, vous voyez que M. de Mollins n'est pas des plus heureux dans ses affirmations; il oublie trop facilement que son adversaire n'est pas tout-à-fait un enfant, bien qu'il ait été conducteur des ponts et chaussées, à 2,500 fr. d'appointements, et qu'on peut toujours, en cherchant bien, se renseigner sur la portée d'actes authentiques; le bureau des hypothèques n'est-il pas là?

Je termine, Monsieur le directeur, en vous donnant l'assurance que mon but n'est point, dans cette discussion, de faire souffrir inutilement mon adversaire, comme il paraît le croire. Je me propose tout simplement d'extraire de l'actif de la Société en participation 200 ou 250,000 francs qu'il ne me paraît pas juste de faire passer dans sa caisse au détriment de la caisse municipale. Mon Dieu, je sais bien que l'opération sera douloureuse pour M. de Mollins, et qu'il criera peut-être encore plus fort qu'aujourd'hui; mais nous le laisserons crier ce pauvre homme, si ça le soulage.

Agréé, etc. DENIAU

M. H. DENIAU, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles. — Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

passait à très-peu de distance du feu nouveau qu'avait allumé Vendredi, et comme ce foyer était très-brillant, comme cette tour s'arrêtait près de lui, Robinson se mit à ramper curieusement pour voir de quel il retournerait.

À mesure qu'il avançait, il reconnut que les gens qui tournaient autour du foyer étaient revêtus de lévites à la façon des révérends.

Robinson reconnut même le fameux missionnaire qui avait prêché dans la taverne du Buffalo.

Il avait trouvé le prédicateur très-éloquent et il lui avait voué une très-grande sympathie.

Il était loin de reconnaître, sous ce costume, le bandit qu'il avait si bien mystifié.

Son premier mouvement fut de se lever et d'aller le saluer d'un si honnête homme.

Toutefois, la prudence le retint encore un peu.

— Que fait-il là? pensa-t-il. Intellectuellement lourde, quoique supérieure, maître Robinson ne s'expliquait surtout pas ce qui pouvait cacher les deux voix en coton sous lesquels étaient attachés les jeunes filles.

— Je le crois aisé. — En tous cas, filons! Il fait nuit noire; la lune vient justement de se coucher; nous pourrions nous dissimuler dans l'ombre.

— Vous n'êtes donc pas curieux, maître Robinson, de savoir ce que les Douze-Âpôtres ont en vue de faire dans cette expédition?

— Peu nous importe! — Il nous cherche peut-être. — Le supposez-vous, Vendredi?

— Maître, vous leur avez joué un si mauvais tour qu'ils doivent être pleins de rancune.

— As-tu un moyen de savoir si c'est à eux que nous avons affaire, et si c'est à nous qu'ils en veulent?

— J'espère y réussir. — Va, Tobby, va, mon garçon! essaie de tirer cette affaire au clair.

Tobby fit un signe à son maître de ne pas bouger et il s'éloigna rapidement, faisant plus d'un mille obliquement; bientôt maître Robinson vit briller sur la droite du bivac un feu clair, distant de quinze cents pas environ.

— Pourquoi diable ce feu? pensa-t-il. Mais ce n'était pas un homme à se creuser la tête inutilement; il se dit que Tobby devait revenir, il s'expliquerait, ce qui valait mieux que de chercher le mot de l'énigme.

Mais le nègre tarda. Robinson entendit bientôt distinctement le bruit d'une troupe; il remarqua qu'elle

étaient en préparation et les autres sur le point d'être mis en circulation. Le comte a remis lui-même à la police un certain nombre de faux billets qu'il avait cachés dans une maison de campagne qu'il possédait à Penaverde, près de Cintra, à 25 kilomètres de Lisbonne.

Le comte de Penamacor descend d'une maison historique, la maison de don Juan de Castro; il est âgé de 36 ans; sa femme, d'une remarquable beauté, est la fille du vicomte de Nogueira de Gama, chambellan de l'empereur du Brésil; il y a deux mois qu'elle était partie pour Paris avec ses enfants. L'incarcération de ce gentilhomme, qui recevait chez lui les premières familles du Portugal, a produit une immense sensation. On dit qu'il a été circonvenu par de mauvais conseillers, qui ont surpris sa bonne foi; ce sont ses amis qui ont fait courir ce bruit à Lisbonne. C'est un allemand, un nommé Gruder, très-habile lithographe, qui dessinait les pierres; il est évident que les résultats acquis sont le fruit d'un travail persévérant de deux mois et plus. Comment donc admettre l'ignorance dont excipent les amis du comte? La presse portugaise qui se livre, à propos de ce fait, à des considérations morales d'une haute portée, établit que l'enrichissement d'un Portugais est la cause originelle des délits et des crimes nombreux dont retentissent chaque jour les prétoires de la justice.

On a fait l'honneur de l'invention du jeu d'échecs aux Grecs retenus sous les murs de Troie, et Palamède n'a pas protesté.

Un personnage de la suite de S. M. Nasser-Eidin, notre hôte actuel, en attribue cependant la gloire à un shah de Perse, qui régnait deux mille ans avant Mahomet.

Voici l'histoire qui nous a été racontée à ce sujet. Nous la livrerons en pâture à nos orientalistes.

Ce roi avait un fils qui portait le titre de scheikh, équivalent, en langue persane, à l'ancien titre de dauphin de France.

Comme il était très batailleur, ce roi envoya son fils guerroyer, lui ordonnant de revenir victorieux; pour appuyer sa volonté, le jour du départ de l'armée, le farouche et impérieux monarque réunit sa cour et tint à peu près ce langage:

— Sois victorieux, scheikh! Quant à celui qui viendra m'annoncer la défaite, je le ferai empaler!

Or, il advint que le décret de victoire paternel eut le même sort que ceux que M. Gambetta lançait de Tours, dans l'année néfaste: le scheikh subit échecs sur échecs et finit par ce faire tuer brutalement.

Le chef du cabinet du shah, qui s'appelait Yazouri-khan, était fort embarrassé. On le serait à moins. Il ne trouvait personne dans son entourage qui voulût annoncer la fatale nouvelle et il ne se souciait pas, quant à lui, de remporter... son pal, comme on disait en ce temps-là à la cour de Perse.

Mais Yazouri était très malin; il était fait un ministre parlementaire en temps de république.

Un jour, il apporta au shah un échiquier avec des pièces qui représentaient tous les corps de l'armée.

— Grand soleil de Perse, dit-il au souverain, nous n'avons pas de nouvelles du scheikh, c'est qu'il est victorieux.

— Puisque je l'ai ordonné, répartit le monarque en fronçant le sourcil.

— Parfait, dit le vizir; mais nous ne savons pas où est le prince.

— C'est vrai!

— Eh bien! nous allons le savoir. Il étala son échiquier et lui rangea l'armée persane et l'armée ennemie; puis, expliquant au roi la marche des pièces, il fit opérer aux armées tous les mouvements connus jusqu'aux dernières nouvelles.

Fondateur du Journal de Roubaix du 28 Juin 1878.

— 119 —

Les Millions du Trappeur

GRAND ROMAN D'AVENTURES PAR LOUIS NOIR

DEUXIÈME ÉPISODE

LE ROI DES AVENTURIERS

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEF INCONNU

CHAPITRE XIII Une trahison.

La pensée, du reste, n'en vint à personne.

Le Gentleman ou le révé end, comme on voudra, vint saluer les jeunes filles.

Il jura son rôle admirablement.

Popelard, onctueux, doucêtre, béat, il leur laissa l'impression la plus favorable; elles virent en lui un saint homme.

Il les appela coquettes du paradis, vierges saintes de Sion, édues du Seigneur, amphores de pureté, et leur prodigua, sous forme biblique et évangélique, mille compliments flatteurs qui caressaient leurs oreilles sans éveiller leur susceptibilité.

Mais ce qui surtout lui mérita la sympathie des jeunes filles, ce fut la nouvelle qu'il donna de l'arrivée prochaine du convoi des volontaires.

Il affirma l'avoir rencontré et le précéder de deux journées de marche.

La joie des jeunes filles fut si vive que le révérend leur en fit un reproche voilé sous forme de conseil religieux.

— Il n'est pas bon, dit-il, d'oublier les intérêts de son âme en se livrant sans réserve aux espérances terrestres.

ver bonne; mais au fond, véritable fille de la Patrie, elle était, son culte à elle, était voué au fiancé choisi, à l'homme aimé qui s'était montré à elle, sortant des roseaux, l'arc en main, enguirlandé comme un dieu marin, ou comme le Bacchus antique.

— Tu es si sage, dit-il, que tu es capable de tout.

Le révérend se retira en souhaitant au nuit à ses voisines et en appelant sur elles la bénédiction du ciel.

Miss Jane, une heure plus tard, remarqua que le saint homme bénissait le repas qu'il allait prendre avec ses compagnons.

Plus tard encore, il bénissait les deux bivacs. On pouvait dormir en paix.

Vers minuit, Siméon céda la faction au Mexicain.

Pendant une heure celui-ci, immobile aux faisceaux d'armes, parut remplir consciencieusement ses devoirs; mais quand il jugea son méton profondément endormi, il donna un signal à la sentinelle du bivac voisin.

Éclairé en plein par la lune, il tendit trois fois les bras en croix.

Les missionnaires, ou pour mieux dire les bandits, s'approchèrent sans bruit, en rampant, et ils entourèrent le bivac; trois d'entre eux s'emparèrent du faisceau d'armes et les autres sautèrent sur les trappeurs endormis.

En un clin d'œil ils tuèrent, avec ses compagnons, le pauvre Siméon, qui tant de fois s'était écrié: « Maintenant je puis mourir! »

Les deux jeunes filles opposèrent en vain une résistance désespérée; elles furent garrottées, liées sur des chevaux, et l'on jeta sur elles des voiles faites de toile de coton qui les cachèrent.

Le Gentleman avait ravi d'avoir si bien réussi; il avait pris une revanche de sa dernière déception.

— En route! dit-il. Si nous rencontrons, sur notre chemin, quelques bandes de chasseurs, nous leur chanterons le cantique que je vous ai appris; ils ne penseront guère à lever les voiles qui cachent les jeunes filles.

Puis au Mexicain, qui avait trahi: — N'oublie pas la guitare du trappeur andalou; il faudra distraire ces enfants-là!

Et il donna le signal du départ.

En route, il se frotta les mains et se congratulait.

— Vraiment, murmura-t-il, le piège était bon! Quelle chance que ce Balle-Enchanté ne sache pas lire et qu'on puisse lui attri-

buer des lettres! Le Soleil-d'Or payera cher la Prairie Indienne. Pierre Long-Couteau donnera plus cher encore pour délivrer miss Jane. De ce coup-là, je me retire, je me range, j'égare New-York et je me fais négociant.

Il avait rêvé ainsi, bercé par le pas d'un cheval et par l'émouvement insensible aux sanglots des jeunes filles.

CHAPITRE XIV Une nouvelle vue de Robinson.

Vendredi était en faction, comme nous l'avons dit.

C'était un nègre.

Or, d'après les idées de Robinson, un nègre est plus près de la bête que de l'homme. Nous ne voulions pas approuver les opinions du trappeur à ce sujet; nous nous contentions de les croire à moitié vraies, en ce sens que les noirs sont certainement doués de certaines facultés plus puissantes que les autres; or, dans ce cas, un nègre est plus près de la bête que de l'homme.

Sous ce rapport Vendredi était admirable; il percevait les sons à des distances incroyables.

Était-il intelligent?

Le lecteur a pu en juger. Maître Robinson prétendait que tout cela n'était que de l'instinct.

Nous n'osions pas nous inscrire à faux contre cette assertion d'un homme aussi respectable; mais nous faisons nos réserves.

Toutefois, est-ce que Vendredi montait sa faction, et il avait une façon de se tenir en sentinelle qui lui donnait un air de soldat, et qui surpris par une rondelle dans la position où il se tenait.

Etendu sur le sol, endormi en apparence, ayant la terre pour oreiller, il ne bougeait pas plus qu'un tombeau.

Que faisait-il ainsi?

Il tenait son oreille près de terre, écoutant les bruits lointains, les analysant et en tirant des conclusions absolument comme si l'instinct qui lui prêtait maître Robinson eût été de l'intelligence.

Ainsi la nuit même où les deux jeunes filles avaient été enlevées, Vendredi poursuivait son deuxième quart de faction, c'est-à-dire veillant de trois heures du matin jusqu'à l'aube.